

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Thibault-Perceval REMY

Auto-entrepreneur exerçant sous le nom commercial **EXPERCEVAL SERVICES IMMOBILIERS**

59 quai du Drac – 38600 Fontaine

SIRET : 995 134 012 00013

TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts

Dernière mise à jour : juin 2026

Article 1 Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre EXPERCEVAL SERVICES IMMOBILIERS (ci-après « le Prestataire ») et tout professionnel ou mandataire agissant pour le compte d'un propriétaire bailleur (ci-après « le Client »). Elles s'appliquent à la vente de meubles et équipements de la maison, ainsi qu'aux prestations associées de livraison, déballage, montage, pose et débarrassage. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 Commandes

Les commandes sont passées par email, sur la base du catalogue en vigueur transmis par le Prestataire. Elles sont formalisées par un bon de commande signé par le Client ou son mandataire, et ne deviennent définitives qu'après réception du paiement intégral dans les conditions de l'article 4.

Le bon de commande précise la liste des produits, les prestations associées, le montant total et l'adresse d'intervention.

Toute modification de commande doit être demandée par email dans les **24 heures** suivant la signature du bon de commande. Passé ce délai, la commande est engagée et ne peut plus être modifiée.

Article 3 Produits et substitution

Les produits sont décrits dans le catalogue du Prestataire. Les visuels sont fournis à titre indicatif.

En cas d'indisponibilité d'un produit auprès du fournisseur, le Prestataire se réserve le droit de le remplacer par un article aux caractéristiques équivalentes ou, à défaut, de procéder au remboursement du produit concerné. Le Client en est informé préalablement.

Article 4 Prix et paiement

4.1 Prix

Les prix sont exprimés en euros HT. La TVA n'est pas applicable en vertu de l'article 293 B du Code général des impôts. En cas de dépassement du seuil de franchise de TVA, les prix seront révisés en conséquence et le Client en sera informé.

La facturation distingue :

- Le prix des produits (mobilier et équipements)
- Le forfait de prestation de services (livraison, déballage, montage, pose)

4.2 Paiement

Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire, intégralement avant toute intervention, sauf accord écrit du Prestataire.

Aucune intervention n'est déclenchée avant réception du paiement intégral.

En cas de retard de paiement, des pénalités au taux légal en vigueur sont applicables de plein droit, sans mise en demeure préalable.

Article 5 Zone d'intervention

La zone de référence du Prestataire comprend les communes de **Saint-Martin-d'Hères, Gières et Poizat**, pour lesquelles les tarifs du catalogue s'appliquent.

Toute intervention hors de cette zone fait l'objet d'un devis spécifique, avec des tarifs adaptés.

Article 6 Délai d'intervention

Le Prestataire s'engage à intervenir dans un délai de **5 jours ouvrés** à compter de la réception du paiement, sauf circonstance indépendante de sa volonté (voir Article 10).

Article 7 Accès au logement et intervention

7.1 Accès

L'accès au logement est organisé par le Client ou son mandataire. En l'absence du Client ou de son représentant le jour de l'intervention, la remise des clés par le mandataire vaut autorisation d'accès au logement et engagement sur son état à l'entrée.

7.2 État du logement

Le logement doit être accessible et permettre le passage et l'installation des meubles. Tout déplacement infructueux imputable au Client pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

7.3 Débarrassage

Lorsque la prestation inclut le remplacement d'un article existant, le Client autorise expressément le Prestataire à évacuer et mettre au rebut l'article remplacé, sauf instruction contraire notifiée par écrit avant l'intervention.

Article 8 Réception à distance

En l'absence du Client lors de l'intervention, la procédure suivante s'applique :

1. Les photographies sont prises par le Prestataire le jour de l'intervention, avant et après installation, et constituent la trace horodatée de l'état du logement et des produits installés.
2. Le Prestataire transmet au Client un **compte-rendu photographique** complet par email dans les **3 jours ouvrés** suivant l'intervention.
3. Ce compte-rendu vaut bon de livraison et attestation de service exécuté.
4. Le Client dispose de **3 jours ouvrés** à compter de la réception de cet email pour formuler des réserves motivées par retour d'email.
5. Sans contestation dans ce délai, la réception est réputée acquise et conforme.
6. En cas de réserves acceptées par le Prestataire, celui-ci s'engage à intervenir dans les meilleurs délais pour y remédier.

Article 9 Droit de rétractation

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement à des clients professionnels ou à des mandataires agissant pour le compte de propriétaires bailleurs. À ce titre, les dispositions du Code de la consommation relatives au droit de rétractation ne sont pas applicables.

Par ailleurs, les produits étant systématiquement déballés et installés lors de l'intervention, ils ne peuvent être restitués au fournisseur dans leur état d'origine. Toute commande validée et exécutée est définitive.

Article 10 Responsabilité et assurance

Le Prestataire est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages causés au logement lors de son intervention, sous réserve qu'ils soient signalés dans le délai prévu à l'article 8.

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant de la commande concernée. Elle ne saurait être engagée en cas de force majeure, d'accès impossible au logement, ou d'erreur dans les informations communiquées par le Client.

Article 11 Garanties

Les produits bénéficient de la garantie légale de conformité (2 ans à compter de la

livraison, articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie contre les vices cachés (article 1641 du Code civil).

Pour toute demande, le Client contacte le Prestataire par email en joignant photos et description du défaut. Le Prestataire propose selon le cas le remplacement ou le remboursement du produit concerné.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation anormale ou de dégradations postérieures à la réception.

Article 12 Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement extérieur, imprévisible et irrésistible), le Prestataire en informe le Client sans délai. Les obligations sont suspendues le temps de l'empêchement. Si celui-ci dépasse **30 jours**, chaque partie peut résoudre le contrat sans indemnité, avec remboursement des sommes versées au prorata des prestations non exécutées.

Article 13 Données personnelles

Les données collectées (nom, adresse, email, téléphone) sont utilisées exclusivement pour l'exécution de la commande. Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement en contactant le Prestataire par email.

Article 14 Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux du ressort de Grenoble sont seuls compétents. La loi applicable est la loi française.